

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_160

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 30
Procurations : 8
Absents : 1

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Absents :

Etienne-Paul PETIT

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2022

Rapporteur : Philippine GAULT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction commune des finances

Délibération n° DELI2021_160

Commission : Administration et finances

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2022

Rapporteur : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que :

« *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. » ;

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat est actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

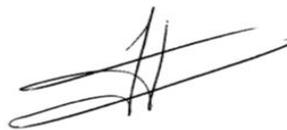
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 et la tenue du débat.

Il est annexé à la présente délibération le document suivant : rapport d'orientations budgétaires 2022.

Le conseil prend acte de la délibération

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_161

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Ville Amie des enfants : adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

Rapporteur : Edwige ARNAUD

Séance du 9 novembre 2021

Service : Service Jeunesse

Délibération n° DELI2021_161

Commission : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

Objet : Ville Amie des enfants : adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

Rapporteur : Edwige ARNAUD

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-159 du 19 novembre 2020 relative à la candidature de Romans-sur-Isère au partenariat « Ville amie des enfants » auprès de l'UNICEF ;

Considérant l'intérêt de la Ville de devenir partenaire d'UNICEF France et d'obtenir le titre « Ville amie des enfants » ;

Considérant l'avis positif de la commission d'attribution du titre réunie le 21 juillet 2021, faisant ainsi de Romans-sur-Isère une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France ;

Considérant que la Ville doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse suivant, sur lequel elle s'est engagée :

Engagement 1 – Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité

- Recommandation choisie : Considérer la nutrition comme un facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Actions envisagées : Revoir la charte de la restauration scolaire en associant les enfants ; aller au-delà des 52 % de bio et 42 % de produits locaux ; mettre en place les petits déjeuners dans les écoles sous la forme d'ateliers pédagogique ; supprimer tous les plastiques des restaurants scolaires (loi anti-gaspillage).

Engagement 2 – Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité

- Recommandation choisie : Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes.

Actions envisagées : Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires et les associations de la ville sur les 7 facteurs qui peuvent assurer un bon climat scolaire : les stratégies d'équipes, la justice scolaire, la coopération, la prévention des violences, la coéducation, les pratiques partenariales et la qualité de vie à l'école.

Engagement 3 – Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire

- Recommandation choisie : Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire.

Actions envisagées : Réaliser un état des lieux et un diagnostic ; formaliser une stratégie éducative à partir d'une démarche de co-construction avec tous les acteurs notamment les structures éducatives, culturelles et sportives.

Engagement 4 – Développer, promouvoir et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

- Recommandation choisie : Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville.

Actions envisagées : Créer une véritable instance participative en direction des 11-18 ans ; accompagner les jeunes sur des projets citoyens entre pairs ou de pairs à pairs.

- Seconde recommandation choisie : Participer à la Consultation Nationale des 6/18 ans

Actions réalisées : Adhésion de la ville à la Consultation Nationale 2020/2021, 208 questionnaires complétés suite à l'animation d'ateliers.

Engagement 5 – Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'Enfant en France et dans le monde

- Recommandation choisie : Elaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.

Actions envisagées : Se former aux Droits de l'Enfant et au partenariat avec UNICEF ; organiser des évènements en lien avec UNICEF : Nuit de l'eau, journées des Droits de l'enfant... ; créer un partenariat avec UNICEF Drôme et le Comité Dauphiné Savoie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de la démarche « Ville amie des enfants » ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjointe déléguée, à signer la convention de partenariat avec l'UNICEF et ses éventuels avenants, ainsi que tout acte et mesure afférents à cette décision et nécessaires pour son application.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_162

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Carnaval 2022 : subventions aux associations

Rapporteur : David ROBERT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Animation Culture

Délibération n° DELI2021_162

Commission : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

Objet : Carnaval 2022 : subventions aux associations

Rapporteur : David ROBERT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'implication des associations dans l'organisation du carnaval de la Ville de Romans-sur-Isère prévu le 6 mars 2022 ;

Considérant que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au vote, à hauteur de 14 000€, des subventions 2022 aux associations participant au carnaval selon la répartition en pièce jointe.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_163

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Dénomination du nouveau stade de pétanque

Rapporteur : Damien GOT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Sports et de la Vie Associative

Délibération n° DELI2021_163

Commission : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

Objet : Dénomination du nouveau stade de pétanque

Rapporteur : Damien GOT

Considérant qu'il convient de donner un nom au nouveau stade de pétanque situé dans le quartier des « Etournelles », cadastré CO 587 au centre de la commune de Romans-sur-Isère, à l'adresse 1 Avenue Marius Moutet, et dont les travaux ont été achevés au cours de l'été 2021 (1 450 m², 16 jeux, bureau, hall, buvette, local antidopage, sanitaires) ;

Considérant la vie et la personnalité de Roger BLACHON (1941-2008), né à Bourg-de-Péage, connu principalement pour sa collaboration, pendant près de vingt ans, à L'Équipe magazine qui popularisera son œuvre. Ses dessins sur le sport sont réunis dans de très nombreux albums qui témoignent de son immense talent de coloriste et de son grand art de la mise en page. Durant sa carrière, il recevra plusieurs prix : Grand prix de l'humour blanc, Prix Antoine Blondin, Grand prix de l'humour noir, Prix 1999 de l'Académie des sports.

Considérant qu'il a été professeur de dessin à l'Ecole Normale de Chartres de 1964 à 1967, et que le rugby aura été sa famille de cœur pendant toute sa vie : capitaine de l'Équipe première du Paris Université Club (PUC) comme joueur en 1964, et président de ce même club de 1992 à 1997 ;

Considérant ses dessins réalisés pour le Volley Ball Romanais, mais également pour l'Union Sportive Romane et Péagoise (USRP) à l'occasion des 100 ans du club, et les affiches réalisées pour la Ville de Romans-sur-Isère dans laquelle il a conservé de la famille et de nombreux amis ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer le nouveau stade de pétanque « Roger BLACHON »,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires afférentes à cette décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_164

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Subvention exceptionnelle au Dojo Romanais

Rapporteur : Damien GOT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Sports et de la Vie Associative

Délibération n° DELI2021_164

Commission : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

Objet : Subvention exceptionnelle au Dojo Romanais

Rapporteur : Damien GOT

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le vote du budget primitif 2021 qui a eu lieu le 15 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2021/001 du 4 février 2021 ayant pour objet le vote des subventions aux associations pour l'année 2021 ;

Considérant que la commune de Romans-sur-Isère s'engage de multiples façons auprès des différentes associations locales qui contribuent par leurs actions au dynamisme de notre territoire et à la satisfaction des besoins de nos concitoyens ;

Considérant que la Ville est pleinement engagée dans le soutien des athlètes romanais identifiés comme pouvant participer aux Jeux Olympiques de Paris en 2024 ;

Considérant qu'Hugo METIFIOT fait partie des espoirs du judo français dans sa catégorie et qu'il a souhaité pouvoir vivre la prochaine olympiade en étant de nouveau licencié au Dojo Romanais ;

Considérant que l'association Dojo Romanais participe activement au label Terre de Jeux 2024 et que la Maison du Judo est centre de préparation aux Jeux ;

Considérant que l'association ne pourra porter seule les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergements de cet athlète de haut-niveau pour ses prochaines échéances internationales au cours de la saison 2021-2022 ;

Considérant que l'apport d'Hugo METIFIOT au Dojo Romanais et au territoire sera particulièrement bénéfique pour toutes les activités liées à la mise en avant du label Terre de Jeux 2024 ;

Considérant qu'Hugo METIFIOT s'engage personnellement à être présent à au minimum 3 manifestations organisées par la Ville ou le Dojo Romanais au cours de l'année 2022 : Coupe des Rois, journée de l'Olympisme, forum des associations, Défi Elite, journée du sport scolaire, formation ou stages à la Maison du Judo (liste de propositions non exhaustive) ;

Considérant que l'association bénéficiaire œuvre quotidiennement à la pratique du sport et au rayonnement de Romans-sur-Isère ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association Dojo Romanais, imputée au compte 6574, pour la participation aux frais d'inscriptions, de déplacements et d'hébergements d'Hugo METIFIOT pour les compétitions internationales dans lesquelles il représentera la Ville de Romans-sur-Isère, sous les couleurs du Dojo Romanais,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_165

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Bilan de la concertation du projet pôle loisirs et activités SFAM (Celside)

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction du Projet Urbain

Délibération n° DELI2021_165

Commission : Cadre de vie

Objet : Bilan de la concertation du projet pôle loisirs et activités SFAM (Celside)

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui indique que les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation avec les habitants, les associations et autres personnes concernées pendant toute la durée du projet ;

Vu l'article 9-1 de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine qui stipule que, dans les quartiers prioritaires, les habitants, les représentants des associations et les acteurs concernés sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain ;

Considérant que le centre historique et le quartier Est ont été reconnus comme des quartiers prioritaires d'intérêt régional, que la signature d'une convention partenariale de renouvellement urbain avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région était prévue en 2018, sous la coordination de Valence Romans Agglo, et qu'il y a eu lieu, avant la signature de la convention de mener la concertation prévue par la loi ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-120 en date du 24 septembre 2018 qui approuve le bilan de la concertation préalable relative au Programme de Renouvellement Urbain du centre historique et du quartier Est ;

Vu la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) signée le 22 septembre 2019 ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à projets lancé par la Ville de Romans-sur-Isère le 4 mai 2018 pour le développement du site Vincent d'Indy la candidature de la SFAM a été retenue ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-076 en date du 3 juin 2019 portant sur la cession à la SFAM de terrains communaux dans le cadre de l'appel à projets Vincent d'Indy ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-077 en date du 3 juin 2019 portant sur la cession à la SFAM de terrains appartenant à l'EPORA dans le cadre de l'appel à projets Vincent d'Indy ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-120 en date du 23 septembre 2021 qui approuve la mise en œuvre d'une concertation publique autour du projet pôle loisirs et activités SFAM pour une durée de quatre semaines, permettant de recueillir les avis des habitants du quartier environnant et des futurs usagers du site ;

Considérant que cette concertation s'est déroulée sur une durée de quatre semaines, du 27 septembre au 22 octobre 2021, et qu'elle a permis les moyens d'informations et les modalités de participation suivants :

- Diffusion d'affiches et flyers auprès des structures du quartier Est, sur le site internet de la Ville, et lors des temps de concertation dans l'espace public,
- Mise à disposition du registre de concertation publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville du 27 septembre au 22 octobre,
- Mise à disposition d'une adresse mail internet pour le recueil des avis du public,
- Mise en place de deux temps de concertation en centre-ville, avec un vélo triporteur permettant d'aller à la rencontre des citoyens pour échanger et collecter des expressions :
 - Le lundi 4 octobre de 16h à 18h,
 - Le mercredi 6 octobre de 12h à 14h,
- Réalisation d'entretiens auprès d'acteurs du territoire,
- Organisation d'une réunion – atelier public de concertation ouvert à tous sur inscription le 14 octobre de 18h à 20h30,

- Animation d'une séance avec le Conseil Municipal des Jeunes le 20 octobre de 17h30 à 19h.

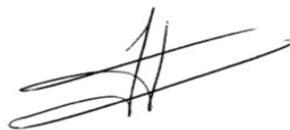
Considérant le bilan de la concertation du projet annexé à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du bilan de concertation du projet pôle loisirs et activités SFAM.
- de prendre en considération les éléments issus de ce bilan dans le cadre des phases d'accompagnement du projet pôle loisirs et activités et en lien avec les opérations de la convention NPNRU à mener sur ce secteur.

Le conseil prend acte de la délibération

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_166

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Appel à projets Vincent d'Indy : autorisation de dépôt de la demande de permis d'aménager

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_166

Commission : Cadre de vie

Objet : Appel à projets Vincent d'Indy : autorisation de dépôt de la demande de permis d'aménager

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.423-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la convention opérationnelle Vincent d'Indy 26E044 entre la Commune, l'EPORA et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération en date du 20 février 2018 et son avenant en date du 5 juin 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-076 en date du 3 juin 2019 portant sur la cession à la SFAM de terrains communaux dans le cadre de l'appel à projets Vincent d'Indy ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-077 en date du 3 juin 2019 portant sur la cession à la SFAM de terrains appartenant à l'EPORA dans le cadre de l'appel à projets Vincent d'Indy ;

Vu les plans et la notice du projet de permis d'aménager de la société Celside Insurance ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à projets sur le site Vincent d'Indy lancé le 4 mai 2018 la candidature de la SFAM, désormais Celside Insurance, a été retenue ;

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré en ce sens le 3 juin 2019 notamment pour :

- autoriser l'EPORA à céder ses emprises lui appartenant d'une surface cumulée d'environ 25 576 m² au prix de 58,8738 € HT/m², soit environ 1 505 756 € HT,
- céder les emprises communales d'une surface cumulée d'environ 13 089 m² au prix de 58,8738 € HT/m², soit environ 770 600 € HT ;

Considérant toutefois que la société Celside Insurance a affiné son projet et que ce dernier consiste en l'aménagement, la viabilisation puis la construction d'une polarité mixte loisirs et activités composée de cinq lots à bâtir ;

Considérant que la société Celside Insurance souhaite désormais déposer une demande de permis d'aménager pour la création de 5 lots à bâtir articulés autour d'une voie centrale reliant l'avenue du Maquis à l'avenue du 8 mai 1945 conformément aux plans et à la notice annexés à la présente délibération ;

Considérant que ce projet prévoit une extension de son périmètre sur des terrains situés au sud de l'emprise de l'appel à projets ;

Considérant donc que le Conseil Municipal sera prochainement amené à délibérer sur la mise à jour des emprises à céder à la société Celside Insurance ainsi que les modalités de cession ;

Considérant qu'en attendant il convient d'autoriser la société Celside Insurance à déposer sa demande de permis d'aménager ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à jour du périmètre et le projet de permis d'aménager de la société Celside Insurance ;
- d'autoriser la société Celside Insurance, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, à déposer une demande de permis d'aménager conformément aux plans et pièces annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette demande de permis d'aménager.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- **36 voix pour**
- **3 abstentions**

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_167

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Avenant n°2 à la convention opérationnelle 26E044 avec l'EPORA et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo pour le site Vincent d'Indy

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_167

Commission : Cadre de vie

Objet : Avenant n°2 à la convention opérationnelle 26E044 avec l'EPORA et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo pour le site Vincent d'Indy

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention opérationnelle 26E044 pour le site Vincent d'Indy du 20 février 2018 entre la Commune, l'EPORA et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et son avenant en date du 5 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-77 du 3 juin 2019 demandant à l'EPORA de céder à la SFAM les terrains lui appartenant sur le site Vincent d'Indy ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée portant sur sa prorogation pour une durée de 18 mois ;

Considérant que la convention susvisée s'éteint le 20 février 2022 ;

Considérant toutefois que la finalisation du projet de la SFAM, désormais la société Celside Insurance, est en cours et que la cession des terrains ne pourra intervenir avant la fin de cette convention ;

Considérant donc qu'il convient de la proroger pour une durée de 18 mois supplémentaire, soit jusqu'au 20 août 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle 26E044 pour le site Vincent d'Indy ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout acte afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 36 voix pour

- 3 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_168

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 30
Procurations : 8
Absents : 1

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Absents :

Yasmina BOYADJIAN

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Convention de veille et de stratégie foncière 26E088 avec la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_168

Commission : Cadre de vie

Objet : Convention de veille et de stratégie foncière 26E088 avec la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu les articles L2121-29 et L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 instaurant le droit de préemption sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation futures définies au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, portant délégation à Madame le Maire pour exercer le droit de préemption urbain dans la limite de 300 000 €, cette limite ne s'appliquant pas pour les préemptions pour la production de logement social ;

Vu la convention d'études et de veille foncière WR06 pour la requalification de la Zone d'Activités « Les Allobrogues » en date du 2 novembre 2016 ainsi que son avenant en date du 1^{er} février 2017 ;

Vu la convention d'études et de veille foncière 26E046 pour le centre-ville en date du 13 juillet 2018 entre la Commune, l'EPORA et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo ainsi que ses avenants en date des 5 février 2020 et 1^{er} juin 2021 ;

Vu le projet de convention de veille et de stratégie foncière 26E088 sur l'ensemble du territoire communal urbanisé et urbanisable entre la commune de Romans-sur-Isère, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA, Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, accompagne depuis plusieurs années la Commune et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo dans des opérations d'aménagement ;

Considérant toutefois que la convention d'études et de veille foncière WR06 susvisée s'est éteinte le 1^{er} novembre 2020 ;

Considérant de plus que la convention d'études et de veille foncière 26E046 susvisée permet à l'EPORA d'intervenir uniquement sur le centre-ville ;

Considérant qu'il convient de renforcer la stratégie foncière communale et intercommunale d'intervention sur l'ensemble du territoire communal urbanisé et urbanisable ;

Considérant que l'EPORA propose donc de remettre à plat le partenariat qui l'unit avec la Commune et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en proposant la mise en place de la convention de veille et de stratégie foncière susvisée d'une durée de 6 ans ;

Considérant que cette nouvelle convention permettra notamment la réalisation d'études pré-opérationnelles cofinancées par l'EPORA et l'acquisition de biens identifiés comme prioritaires pour la réalisation d'opérations d'aménagement ;

Considérant qu'à la demande de la Commune ou de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo des biens pourront être acquis par l'EPORA à l'amiable, par préemption ou par expropriation ;

Considérant qu'il convient donc d'autoriser Madame le Maire à subdéléguer, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, l'exercice du droit de préemption urbain sur la durée et le périmètre fixés par la convention de veille et de stratégie foncière susvisée afin que l'EPORA puisse intervenir sur des acquisitions par le biais d'une préemption ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de veille et de stratégie foncière 26E088 entre la commune de Romans-sur-Isère, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer la convention de veille et de stratégie foncière annexée à la présente délibération et tout autre acte afférent à celle-ci ;
- d'autoriser Madame le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre du droit de préemption urbain en vigueur, dans la limite d'un montant de 300 000 €, cette limite ne s'appliquant pas pour les préemptions pour la production de logement social ;
- de préciser que cette subdélégation s'applique sur la durée fixée dans la convention de veille et de stratégie foncière, et de ses avenants qui interviendront le cas échéant, et dans le périmètre du droit de préemption urbain actuel et à venir.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 38 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_169

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 30
Procurations : 8
Absents : 1

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Absents :

Yasmina BOYADJIAN

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Tennis des Chasses : convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels avec l'association Romans Tennis Club

Rapporteur : Damien GOT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Sports et de la Vie Associative

Délibération n° DELI2021_169

Commission : Cadre de vie

Objet : Tennis des Chasses : convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels avec l'association Romans Tennis Club

Rapporteur : Damien GOT

Vu les articles L.2121-29, L.1311-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-1 ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels avec l'association Romans Tennis Club pour l'occupation de l'équipement Tennis des Chasses, domaine public communal ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de l'association Romans Tennis Club un terrain d'une surface d'environ 16 100 m² à détacher par le biais d'une division parcellaire de la parcelle cadastrée WM 31 à Saint-Paul-les-Romans ;

Considérant que cette mise à disposition se fera à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 30 ans, en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle de 240,00 € TTC ;

Considérant que cette mise à disposition revêt un intérêt général pour la Commune compte tenu du fait que le dynamisme de ce club de tennis contribue fortement à promouvoir le sport et ses valeurs sur le territoire communal ;

Considérant que le projet de convention susvisé déroge à l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui impose une mise en concurrence pour l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique ;

Considérant en effet que l'article L2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques précise qu'une autorisation d'occupation temporaire peut être délivrée à l'amiable lorsque les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée, en l'espèce, compte tenu de son niveau sportif et de ses ambitions, seule l'association Romans Tennis Club a besoin de développer son modèle sportif en réalisant la rénovation de courts, la création de courts de padels et l'aménagement d'un lieu de vie, ce qui nécessite la mise à disposition du terrain défini, au vu des investissements à réaliser, sur une longue durée et avec octroi de droits réels ;

Considérant que l'association Romans Tennis Club doit déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme sur l'emprise du Tennis des Chasses pour la réalisation de son projet de rénovation et d'aménagement ;

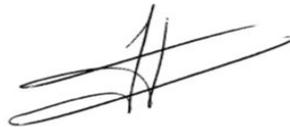
Considérant donc qu'à cet effet la Commune doit autoriser préalablement l'association Romans Tennis Club à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels annexé à la présente délibération et prévoyant la mise à disposition de l'emprise du Tennis des Chasses sur un terrain d'une surface d'environ 16 100 m² à détacher de la parcelle cadastrée WM 31 à Saint-Paul-les-Romans à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 30 ans, en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle de 240,00 € TTC ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout autre document afférent à l'exécution de cette dernière ;
- d'autoriser l'association Romans Tennis Club, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour son projet de rénovation et d'aménagement du Tennis Club des Chasses sur la parcelle cadastrée WM 31 à Saint-Paul-les-Romans, propriété de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 38 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_170

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Recyclage de l'îlot Armillerie-Jacquemart : acquisition de l'immeuble situé 19 bis rue de l'Armillerie

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_170

Commission : Cadre de vie

Objet : Recyclage de l'îlot Armillerie-Jacquemart : acquisition de l'immeuble situé 19 bis rue de l'Armillerie

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Programme Local de l'Habitat approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo du 8 février 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 approuvant le projet de convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain - du centre historique de Romans-sur-Isère ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-120 en date du 24 septembre 2018 qui approuve le bilan de la concertation préalable relative au Programme de Renouvellement Urbain du centre historique et du quartier Est ;

Vu la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) signée le 22 septembre 2019 qui prévoit dans son programme d'intervention le recyclage de l'îlot Jacquemart Nord ;

Considérant que le Programme Local de l'Habitat susvisé prévoit dans ses objectifs de reconquérir les îlots dégradés des centres anciens ;

Considérant que l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain), puis la convention NPNRU susvisée, ont ciblé l'îlot dégradé Armillerie-Jacquemart, qui comprend notamment l'immeuble situé 19 bis rue de l'Armillerie et cadastré BK 452, comme devant faire l'objet d'une réhabilitation d'ensemble avec les immeubles mitoyens afin de traiter la cour, les accès aux logements et leur reconfiguration intérieure, ainsi que le réaménagement des rez-de-chaussée ;

Considérant que Madame Yvette JAUBERT souhaite céder l'immeuble situé 19 bis rue de l'Armillerie et cadastré BK 452 ;

Considérant que l'acquisition de cet immeuble permettra de lutter contre l'insalubrité et de concourir au renouvellement urbain du centre ancien de Romans-sur-Isère ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 19 bis rue de l'Armillerie et cadastré BK 452 au prix de 80 000 € TTC, dont 5 000 € TTC de frais d'agence à la charge du vendeur, avec prise en charge des frais de notaire par la Commune ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_171

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Rue Calixte Lafosse : acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AY 118, AY 129, AY 130 et AY 131

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_171

Commission : Cadre de vie

Objet : Rue Calixte Lafosse : acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AY 118, AY 129, AY 130 et AY 131

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant qu'il convient de régulariser l'emprise foncière de la rue Calixte Lafosse ;

Considérant qu'une telle régularisation foncière nécessite l'acquisition par la Commune d'une surface d'environ 266 m² à détacher des parcelles cadastrées AY 118, AY 129, AY 130 et AY 131 ;

Considérant qu'à l'issue de cette acquisition, il conviendra de classer cette emprise dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue Calixte Lafosse ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 266 m² à détacher des parcelles cadastrées AY 118, AY 129, AY 130 et AY 131 avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la Commune ;
- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise d'environ 266 m² à détacher des parcelles cadastrées AY 118, AY 129, AY 130 et AY 131 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition et ce classement dans le domaine public routier communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_172

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Rue Eugène Delacroix et chemin des Clercs : validation du tracé

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2021_172

Commission : Cadre de vie

Objet : Rue Eugène Delacroix et chemin des Clercs : validation du tracé

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les plans annexés à la présente délibération ;

Considérant la création de la rue Eugène Delacroix par délibération du 21 avril 1975, dont le tenant est la rue Jacques Cartier et l'aboutissant la rue Paul Gauguin ;

Considérant que le panneau signalétique signifiant la fin de la rue Eugène Delacroix est situé devant la première habitation après la rue Paul Gauguin, qui est adressée sur cette rue ;

Considérant que le panneau signalétique indiquant le début du chemin des Clercs est situé avant la seconde habitation après la rue Paul Gauguin ;

Considérant que ce défaut de signalétique pose problème avec la présence de deux numéros 17 sur la même rue ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser le tracé et l'implantation de la signalétique de la rue Eugène Delacroix et du chemin des Clercs pour être en conformité avec la configuration initiale ;

Considérant que cette régularisation entrainera la modification des adresses de 4 habitations situées à la fin du chemin des Clercs conformément au plan annexé à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de régulariser le tracé et l'implantation de la signalétique de la rue Eugène Delacroix et du chemin des Clercs conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à ces nouveaux libellés de voies.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_173

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Réaménagement du cours Pierre Didier : convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_173

Commission : Cadre de vie

Objet : Réaménagement du cours Pierre Didier : convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de conventions de servitudes avec ENEDIS ;

Considérant le projet de réaménagement du cours Pierre Didier ;

Considérant que dans le cadre de ce projet ENEDIS souhaite renouveler le réseau haute tension vieillissant dans ce secteur de la ville ;

Considérant que des câbles haute tension doivent être posés sous les parcelles cadastrées BK 92 et BK 93, propriétés privées communales ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre à ENEDIS de réaliser ces travaux ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de servitudes annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées BK 92 et BK 93 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette convention et à demander l'établissement de l'acte authentique pour la création des servitudes, les frais afférent à ce dernier restant à la charge exclusive d'ENEDIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_174

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Avenue du Onze Novembre : convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_174

Commission : Cadre de vie

Objet : Avenue du Onze Novembre : convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de conventions de servitudes avec ENEDIS ;

Considérant qu'ENEDIS souhaite renouveler son réseau haute tension vieillissant le long de l'avenue du Onze Novembre ;

Considérant que des câbles haute tension doivent être posés sous la parcelle cadastrée BW 397, propriété privée communale ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre à ENEDIS de réaliser ces travaux ;

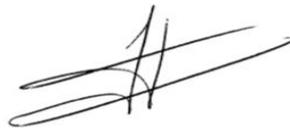
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de servitudes annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée BW 397 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette convention et à demander l'établissement de l'acte authentique pour la création des servitudes, les frais afférent à ce dernier restant à la charge exclusive d'ENEDIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_175

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Route des Jabelins : convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_175

Commission : Cadre de vie

Objet : Route des Jabelins : convention de servitudes avec ENEDIS

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de conventions de servitudes avec ENEDIS ;

Considérant qu'ENEDIS souhaite enterrer son réseau haute tension le long de la rocade Nord ;

Considérant qu'à cet effet une armoire de coupure doit être implantée au droit de la route des Jabelins sur la parcelle cadastrée ZM 20, propriété privée communale ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre à ENEDIS de réaliser ces travaux ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de servitudes annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZM 20 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette convention et à demander l'établissement de l'acte authentique pour la création des servitudes, les frais afférent à ce dernier restant à la charge exclusive d'ENEDIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_176

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Chaussures totémiques : convention pour l'éclairage des œuvres d'art

Rapporteur : Florence MAIRE

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_176

Commission : Cadre de vie

Objet : Chaussures totémiques : convention pour l'éclairage des œuvres d'art

Rapporteur : Florence MAIRE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signée entre la Commune et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération d'une part, et l'Etat, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le Conseil départemental de la Drôme - les partenaires financiers - ainsi que l'Etablissement Public foncier pour l'Ouest Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - les partenaires locaux - d'autre part, en date du 18 septembre 2018 ;

Vu le protocole Cœur de Ville entre la Commune et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la redynamisation des centres-villes des villes moyennes en accompagnement de la convention Action Cœur de Ville susvisée en date du 6 décembre 2018 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2020-129 en date du 17 septembre 2020 et n°2021-90 en date du 29 juin 2021 portant sur la constitution de servitude afin de permettre l'éclairage de chaussures totémiques, notamment sur l'immeuble situé 5 rue du Réservoir et cadastré BI 314 ;

Vu le projet de convention de servitude pour l'installation de dispositif d'éclairage sur l'immeuble situé 7 rue du Réservoir et cadastré BI 309 ;

Considérant qu'il s'avère finalement complexe d'installer un dispositif d'éclairage sur l'immeuble situé 5 rue du Réservoir et cadastré BI 314 ;

Considérant qu'il convient finalement de constituer une servitude pour l'installation de dispositif d'éclairage sur l'immeuble situé 7 rue du Réservoir et cadastré BI 309 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution de servitudes à titre gratuit pour l'installation de dispositif d'éclairage sur l'immeuble situé 7 rue du Réservoir et cadastré BI 309 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer ladite convention et tout autre document afférent, notamment l'acte authentique pour constituer la servitude.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_177

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Réaménagement du giratoire des Allobroges : échange de terrains

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2021_177

Commission : Cadre de vie

Objet : Réaménagement du giratoire des Allobroges : échange de terrains

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;

Vu l'avis domanial en date du 19 octobre 2021 ;

Vu le projet du Conseil départemental de la Drôme de réaménagement du giratoire des Allobroges ;

Considérant qu'afin de permettre cet aménagement il apparaît nécessaire que la société IMMOCA cède à la Commune un terrain d'environ 294 m² à détacher de la parcelle cadastrée BS 396 ;

Considérant cependant qu'il convient de régulariser l'emprise du garage PEUGEOT en cédant à la société IMMOCA un terrain d'environ 133 m² à détacher des parcelles cadastrées BS 401 et BS 403, domaine public routier communal ;

Considérant que le Conseil départemental de la Drôme prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs aux divisions foncières et le déplacement de la clôture ainsi que du totem et du projecteur ;

Considérant donc qu'il convient de procéder à un échange entre la Commune et la société IMMOCA sur la base d'un prix de 10 € HT/m² conformément à l'avis domanial susvisé ;

Considérant qu'il convient préalablement à cet échange de désaffecter puis déclasser du domaine public routier l'emprise à céder à la société IMMOCA ;

Considérant qu'une fois les travaux de réaménagement du giratoire des Allobroges effectués, il faudra classer dans le domaine public routier communal le terrain d'une surface de 294 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée BS 396 ainsi que les parcelles cadastrées BS 402, BS 404 et 69 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée BS 401 ;

Considérant que ces déclassement et classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation du terrain d'environ 133 m² à détacher des parcelles cadastrées BS 401 et BS 403 ;
- d'approuver le déclassement dudit terrain ;
- d'approuver la cession à la société IMMOCA, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, d'un terrain d'environ 294 m² à détacher de la parcelle cadastrée BS 396 au prix de 10 € HT/m², en contrepartie de l'acquisition d'un terrain d'environ 133 m² à détacher des parcelles cadastrées BS 401 et BS 403 au prix de 10 € HT/m², les frais de notaire inhérent étant à la charge de la Commune ;
- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal du terrain d'une surface de 294 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée BS 396 ainsi que les parcelles cadastrées BS 402, BS 404 et 69 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée BS 401 à l'issue des travaux de réaménagement du giratoire des Allobroges ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cet échange, ce déclassement et ce classement.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_178

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Convention relative à la répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement

Rapporteur : Philippine GAULT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Sécurité, stationnement et systèmes

Délibération n° DELI2021_178

Commission : Prévention et sécurité

Objet : Convention relative à la répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement

Rapporteur : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2017, relative aux modalités de gestion du stationnement payant ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2019, relative à la modification des modalités de gestion du stationnement payant ;

Considérant la nécessité de satisfaire aux dispositions réglementaires posées par le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif aux modalités de reversement à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du produit des Forfaits Post Stationnement ;

Considérant que la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. La dépenalisation des amendes de stationnement payant en a été la principale mesure. L'article L2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par cette loi, prévoit :

- un principe d'affectation des recettes des Forfaits de Post Stationnement, dits FPS (en cas d'absence de paiement ou de paiement partiel de la redevance) aux dépenses de mobilité (« opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation »), déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post stationnement,
- que « *si la commune qui a institué la redevance de stationnement est compétente en matière de voirie, une partie de ce produit peut être utilisée pour financer des opérations de voirie* » ;

Le décret du 20 mai 2015 précise les modalités de reversement à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), lorsque celui-ci ne dispose pas de l'ensemble des compétences transports en commun et voirie, à savoir :

- La commune ayant institué la redevance de stationnement et l'EPCI signent une convention, avant la fin de chaque année N, fixant la part des recettes issues des FPS qui sera reversée, en année N+1, à l'EPCI pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire,
- Aux termes de ces dispositions, cette convention revêt un caractère obligatoire, étant entendu que la convention signée pourra, le cas échéant, formaliser l'absence de reversement de la commune à l'EPCI, participant, de ce fait, au principe de bonne administration.

A Romans-sur-Isère, les recettes du FPS ont la possibilité d'être perçues par la Ville de Romans-sur-Isère, puis partiellement reversées aux ressources de Valence Romans Déplacements pour financer des opérations destinées à améliorer les transports collectifs et la circulation routière.

Les coûts engendrés par la mise en œuvre de la réforme et l'émission des FPS seront déduits de ce reversement, et notamment les dépenses liées :

- au traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO),
- à la collecte du paiement du FPS (et notamment les frais dus à l'ANTAI),
- à la mise en place de systèmes d'information nécessaires à l'émission des FPS,
- au contrôle du respect des règles de stationnement.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que la Ville de Romans-sur-Isère ne procède à aucun reversement du produit du FPS qu'elle percevra au titre de l'année 2021. Cette situation sera reconsidérée en 2022.

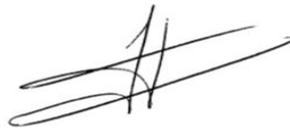
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de reversement du produit des FPS avec Valence Romans Déplacements, et à remplir toutes les formalités afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_179

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Budget Principal : décision modificative n°2

Rapporteur : Philippine GAULT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction commune des finances
Délibération n° DELI2021_179
Commission : Administration et finances
Objet : Budget Principal : décision modificative n°2
Rapporteur : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que pour la section de fonctionnement, les inscriptions concernent des ajustements de crédits par rapport aux prévisions de réalisation en dépenses et recettes de fonctionnement et représentent globalement 123 901 € supplémentaires ;

Des inscriptions supplémentaires sont prévues pour des projets en investissement notamment l'acquisition de l'ilot Armillerie Jacquemart, la sécurisation des écoles et l'acquisition d'arbres et arbustes suite au sinistre neige, et aussi, dans le cadre de la végétalisation. Le chapitre 204 « subventions d'équipements versées » augmente à cette étape de 14 308 €, ce montant est la contraction d'une inscription nouvelle de 100 000 € afin d'abonder le budget annexe Romans Scène pour réaliser des travaux de mise aux normes de sécurité et d'ajustement à la baisse pour l'aide au ravalement au vu des demandes de financement reçues à ce jour.

De ces faits, cette décision modificative permet de constater un surcroît de financement sur la section de fonctionnement.

La décision modificative est équilibrée à hauteur de 659 359.17 € dont 123 901 € en fonctionnement et 535 458.17 € en investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter une subvention d'investissement de 100 000 € à verser au budget annexe Romans Scènes,
- d'approuver la décision modificative du budget principal :

FONCTIONNEMENT	Dépenses			Recettes			
	Chapitre - Libellés	BP + BS	DM	TOTAL	BP + BS	DM	TOTAL
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	-	-	-	5 651 306,33	-	-	5 651 306,33
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 665 288,53	296 250,00	6 369 038,53	-	-	-	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 019 198,00	-	21 019 198,00	-	-	-	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	-	246 000,00	-	246 000,00	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	390 000,00	-	390 000,00	-	-	-	
022 - DEPENSES IMPREVUES	2 750 000,00	-	2 750 000,00	-	-	-	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	8 303 859,80	392 961,00	8 696 820,80	-	-	-	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 772 300,00	2 350,00	3 774 650,00	860 763,00	50 300,00	911 063,00	
043 - OPE ORDRE INTERIEUR DE LA S.F	-	-	-	-	-	-	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6 697 610,00	-	6 697 610,00	-	-	-	
66 - CHARGES FINANCIERES	2 375 000,00	-	2 375 000,00	-	-	-	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 000,00	24 640,00	90 640,00	-	-	-	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	22 000,00	200,00	22 200,00	-	-	-	
70 - PRODUITS DES SERVICES	-	-	-	1 292 331,00	-	1 292 331,00	
73 - IMPOTS ET TAXES	-	-	-	30 636 100,00	-	30 636 100,00	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	-	-	-	8 898 464,00	-	8 898 464,00	
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	-	-	-	683 857,00	-	683 857,00	
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	1 587 351,00	-	1 587 351,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	1 275 084,00	73 601,00	1 348 685,00	
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	-	-	-	930 000,00	-	930 000,00	
Total Fonctionnement	52 061 256,33	123 901,00	52 185 157,33	52 061 256,33	123 901,00	52 185 157,33	

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602817-20211116-DELI2021_179-DE

INVESTISSEMENT Chapitre - Libellés	Dépenses			Recettes		
	BP + BS	DM	TOTAL	BP + BS	DM	TOTAL
Restes-à-réaliser budget principal	10 063 382,26		10 063 382,26	2 964 544,27		2 964 544,27
001 - SOLDE INVEST REPORTE	-		-	2 649 802,02		2 649 802,02
020 - DEPENSES IMPREVUES	1 600 000,00	70 718,00	1 670 718,00	-		-
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	-		-	8 303 859,80	392 961,00	8 696 820,80
024 - PRODUITS DES CESSIONS	-		-	300 000,00		300 000,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	861 063,00	50 000,00	911 063,00	3 772 300,00	2 350,00	3 774 650,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	372 931,00	146 925,57	519 856,57	372 931,00	146 925,57	519 856,57
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	-		-	6 149 035,97		6 149 035,97
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-		-	3 279 902,00		3 279 902,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 800 000,00		5 800 000,00	3 281 253,75		3 281 253,75
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	803 060,41		803 060,41	-		-
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 037 476,00	14 308,00	1 051 784,00	-		-
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 434 576,00	260 285,00	3 694 861,00	-		-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 101 140,14		7 101 140,14	-		-
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC	-		-	-		-
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	-		-	-		-
45...	948 300,00	6 778,40	941 521,60	948 300,00	6 778,40	941 521,60
Total Investissement	32 021 928,81	535 458,17	32 557 386,98	32 021 928,81	535 458,17	32 557 386,98
Total	84 083 185,14	659 359,17	84 742 544,31	84 083 185,14	659 359,17	84 742 544,31

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 33 voix pour
- 6 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602817-20211116-DELI2021_179-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_180

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Budget annexe Romans Scènes : décision modificative n°2

Rapporteur : Kristofer BANC

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction commune des finances

Délibération n° DELI2021_180

Commission : Administration et finances

Objet : Budget annexe Romans Scènes : décision modificative n°2

Rapporteur : Kristofer BANC

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget annexe Romans Scènes connaît quelques ajustements de prévision budgétaire, en dépenses et recettes, sur la section d'investissement :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Romans Scènes :

Chapitre	Propositions budgétaires DM 2					
	Dépenses			Recettes		
	BP+BS	DM	Total	BP+BS	DM	BP+BS
FONCTIONNEMENT						
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	-		-	265 387,01		265 387,01
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	716 540,00		716 540,00	-		-
012 - CHARGES DE PERSONNEL	409 000,00		409 000,00	-		-
022 - DEPENSES IMPREVUES	84 500,00		84 500,00	-		-
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	-		-	-		-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	47 050,00		47 050,00	23 801,00		23 801,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	748,01		748,01	-		-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		2 000,00	-		-
68 - Dotations provision	106 900,00		106 900,00	-		-
70 - PRODUITS DES SERVICES	-		-	353 000,00		353 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	-		-	-		-
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTES	-		-	724 550,00		724 550,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		-	-		-
Total Fonctionnement	1 366 738,01		1 366 738,01	1 366 738,01		1 366 738,01
INVESTISSEMENT						
Reste à réaliser	58 966,97		58 966,97	67 522,00		-
001 - SOLDE INVEST REPORTE	-		-	23 206,45		-
020 - DEPENSES IMPREVUES	-		-	-		-
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC.	-		-	-		-
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	23 801,00		23 801,00	47 050,00		47 050,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-		-	-		-
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-		-	107 000,00	100 000,00	207 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-		-	-		-
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 300,00		4 300,00	-		-
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	157 710,48	100 000,00	257 710,48	-		-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-		-	-		-
Total Investissement	244 778,45	100 000,00	344 778,45	244 778,45	100 000,00	344 778,45
Total	1 611 516,46	100 000,00	1 711 516,46	1 611 516,46	100 000,00	1 711 516,46

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602817-20211116-DELI2021_180-DE

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 36 voix pour

- 3 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL

Maire de Romans-sur-Isère



Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 026-212602817-20211116-DELI2021_180-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_181

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Budget annexe stationnement : décision modificative n°2

Rapporteur : Anthony COURBON

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction commune des finances

Délibération n° DELI2021_181

Commission : Administration et finances

Objet : Budget annexe stationnement : décision modificative n°2

Rapporteur : Anthony COURBON

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour notamment prendre en charge les opérations nécessaires à la maîtrise foncière du tènement Duchesne et les travaux, afin de moderniser l'offre de stationnement sur la Ville ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative du budget annexe stationnement :

Chapitre - Libellés	Propositions budgétaires DM2					
	Dépenses			Recettes		
	BP+BS	DM	TOTAL	BP+BS	DM	TOTAL
FONCTIONNEMENT						
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	-		-	280 775,98		280 775,98
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	208 090,00		208 090,00	-		-
012 - CHARGES DE PERSONNEL	300 000,00	20 000,00	320 000,00	-		-
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	575,98		575,98	-		-
022 - DEPENSES IMPREVUES	55 000,00		55 000,00			
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	202 124,02	- 20 710,00	181 414,02	-		-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	98 200,00		98 200,00	-		-
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	10,00		10,00	-		-
66 - CHARGES FINANCIERES	13 000,00	710,00	13 710,00	-		-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	280 775,98		280 775,98	-		-
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	-		-	877 000,00		877 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		-	-		-
Total Fonctionnement	1 157 775,98	-	1 157 775,98	1 157 775,98	-	1 157 775,98
INVESTISSEMENT						
Restes à réalliser	52 892,00		52 892,00	-		-
001 - SOLDE INVEST REPORTE	-		-	141 373,23		141 373,23
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	-		-	202 124,02	- 20 710,00	181 414,02
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	-		-	98 200,00		98 200,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-		-	-		-
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-		-	-		-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00		42 000,00	229 094,75	78 030,00	307 124,75
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 200,00		20 200,00	-		-
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	555 700,00	- 274 000,00	281 700,00	-		-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-	331 320,00	331 320,00	-		-
Total Investissement	670 792,00	57 320,00	728 112,00	670 792,00	57 320,00	728 112,00
Total	1 828 567,98	57 320,00	1 885 887,98	1 828 567,98	57 320,00	1 885 887,98

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 36 voix pour

- 3 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602817-20211116-DELI2021_181-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_182

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 8

Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Budget Principal : mise à jour des autorisations de programme

Rapporteur : Philippine GAULT

Séance du 9 novembre 2021**Service** : Direction commune des finances**Délibération n° DELI2021_182****Commission** : Administration et finances**Objet** : Budget Principal : mise à jour des autorisations de programme**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'autorisation de programme (AP) permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire ;

Considérant que le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. L'échéancier des crédits de paiements (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Ce dispositif est prévu à l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que la présente délibération a pour objet d'ajuster la ventilation des crédits de paiement conformément à la prévision de réalisation ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter la ventilation de crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

Libellé Autorisation de Programme	Montant AP Votée	CP 2021	CP 2022	CP ultérieurs
Aide au ravalement	600 000	14 308	140 000	445 692
L'Atelier	490 000	72 638	240 793	176 569
Chemin des Bœufs	3 000 000	244 405	1 900 813	854 782
Découverte de la Savasse / St Romain	12 275 500	1 405 465	2 599 385	8 270 650

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 33 voix pour

- 6 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL
 Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_183

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Actions mises en œuvre suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2021_183

Commission : Administration et finances

Objet : Actions mises en œuvre suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), l'article L.243-9 du Code des juridictions financières dispose que « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Six recommandations ont été formulées par la Chambre dans son rapport d'observations définitives, quatre concernent les ressources humaines et deux les finances.

Dans cette optique, les actions mises en œuvre sont présentées à l'assemblée délibérante pour faire suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté en Conseil municipal le 15 décembre 2020.

Recommandation n° 1 : délibérer sur l'allocation budgétaire correspondant aux postes de cabinet

La CRC a souligné l'absence de délibération sur le montant de l'enveloppe budgétaire accordée aux emplois de cabinet. La collectivité a régularisé ce point par délibération n°DELI2020_223 lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Recommandation n° 2 : supprimer l'ensemble des irrégularités en matière de congés et de jours d'ARTT pour respecter la durée annuelle légale du temps de travail, de 1 607 heures

Deux délibérations présentées au Conseil municipal du 9 novembre 2021 viennent répondre à cette recommandation : lignes directrices de gestion et mise à jour du règlement interne.

Pour une application à compter du 1er janvier 2022 :

- Passage de 9 à 12 jours d'ARTT pour un temps de travail de 37 heures hebdomadaires,
- Suppression des jours volants,
- Suppression des jours ancienneté.

Recommandation n° 3 : mettre fin au paiement d'heures supplémentaires forfaitaires

La collectivité ne prend en compte que les heures supplémentaires déclarées mensuellement, demandées par les responsables de service et les directions qui les contresignent.

Recommandation n° 4 : limiter les versements de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux seuls cas prévus par la loi

L'ensemble des situations a été régularisé.

Recommandation n° 5 : mettre en place une gestion en AP/CP pour les dépenses d'équipement relevant d'un programme pluriannuel

La Ville de Romans-sur-Isère met en place une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement. L'objectif reste l'usage de cet outil sur les opérations dont le caractère pluriannuel est avéré avec des engagements pris sur le mandat. Ainsi, par délibération n° DELI2021_109 en date du 29 juin 2021, quatre autorisations de programme ont été créées : aide au ravalement, l'Atelier, chemin des bœufs, vallée de la Savasse.

Recommandation n° 6 : fiabiliser la constitution et le suivi des provisions

Conformément aux engagements pris en réponse au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le régime de provision a été modifié. Dès le budget 2021, la Municipalité avait programmé la reprise de ses provisions pour charges financières liées aux emprunts toxiques et pour les grosses réparations dans les écoles. Cette démarche de clarification du régime des provisions s'est achevée par deux délibérations en date du 29 juin 2021. D'une part, la provision pour le versement de la prime de performance a été reprise pour 130 000 € (délibération n°DELI2021_108 du 29 juin 2021). D'autre part, une provision pour créances douteuses de 22 200 € a été réalisée à ce même Conseil conformément aux demandes de la Direction Départementale des Finances Publiques (délibération n°DELI2021_105 du 29 juin 2021).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du rapport des actions entreprises suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Le conseil prend acte de la délibération

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_184

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Créances éteintes

Rapporteur : Philippine GAULT

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction commune des finances

Délibération n° DELI2021_184

Commission : Administration et finances

Objet : Créances éteintes

Rapporteur : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'absence de recouvrement sur décisions des juridictions civiles pour six titres de recettes datant de 2015, 2016 et 2019 ;

Considérant l'état présenté par le Comptable public en date du 17 septembre 2021 pour le budget principal ;

Considérant que les états détaillés des créances concernées sont mis à disposition préalablement au Conseil municipal au secrétariat de la Direction Générale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater au budget principal l'extinction de ces créances pour une somme totale de 1 350.01 € sur les crédits prévus au compte 6542 – créances éteintes.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_185

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Conseil de surveillance de la Société de Coordination de la Drôme : désignation d'un représentant

Rapporteur : Berthe FACCHINETTI

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2021_185

Commission : Administration et finances

Objet : Conseil de surveillance de la Société de Coordination de la Drôme : désignation d'un représentant

Rapporteur : Berthe FACCHINETTI

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 423-1-2 et R. 421-3 ;

Vu le projet de statuts de la société de coordination joint en annexe ;

Considérant que Drôme Aménagement Habitat, office public de l'habitat rattaché au département de la Drôme, et Valence Romans Habitat, office public de l'habitat rattaché à Valence Romans Agglomération, ont engagé la création de la société de coordination de la Drôme, afin de satisfaire les exigences de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). La société de coordination prend la forme d'une société anonyme, régie par les dispositions de ses statuts ainsi que par les dispositions non contraires du Code civil et du Code de commerce.

Considérant que jusqu'à cinq collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels les organismes actionnaires détiennent ou gèrent des logements, pourront être représentés avec voix délibérative au sein du conseil de surveillance de la société de coordination ;

Cette modalité n'implique aucune prise de participation de la Ville au capital de cette société, et aucune responsabilité au titre des actes de gestion de ses dirigeants. Elle permet en revanche d'être informé de ses activités en tant que membre du conseil de surveillance et de pouvoir formuler des avis et proposition en faveur du territoire, et d'exprimer une voix dans le cadre des décisions soumises à cette instance.

Drôme Aménagement Habitat et Valence Romans Habitat, futurs actionnaires de la Société de coordination de la Drôme, détient et gère ses logements sur le territoire de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander à ce que la Ville de Romans-sur-Isère soit représentée au conseil de surveillance de la société de coordination de la Drôme en cours de création ;
- de désigner Nathalie LENQUETTE comme représentant permanent.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_186

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Lignes directrices de gestion

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Ressources Humaines

Délibération n° DELI2021_186

Commission : Administration et finances

Objet : Lignes directrices de gestion

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique qui impose aux collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion ;

Les lignes directrices de gestion sont désormais prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 ;

Les lignes directrices de gestion sont un outil prévisionnel de gestion des ressources humaines, qui énonce les grands axes de travail au sein de la collectivité ; elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité ;

L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées ;

Considérant les deux axes principaux de gestion à savoir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

Les lignes directrices de gestion de la collectivité telles qu'elles sont proposées traitent des sujets suivants :

- la gestion des effectifs,
- la gestion de la prévention des risques,
- la formation et la gestion des compétences,
- le temps de travail et son aménagement,
- la participation sociale,
- la gestion des carrières et rémunérations des agents.

Considérant également que les critères d'appréciations et les ratios pour les avancements et les promotions internes seront modifiés ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte des lignes directrices de gestion telles que définies dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil prend acte de la délibération

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_187

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Modification du Règlement Interne - Temps de travail - Procédure de lutte contre les discriminations et les violences

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Ressources Humaines

Délibération n° DELI2021_187

Commission : Administration et finances

Objet : Modification du Règlement Interne - Temps de travail - Procédure de lutte contre les discriminations et les violences

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 7-1 et 57 1° ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels ;

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, n° NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la FPT ;

Vu la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;

Vu l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui prévoit l'instauration d'un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ;

Vu l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée légale du travail ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 4 septembre 2020 ;

Considérant que les collectivités dont le temps de travail annuel est inférieur à 1607 heures doivent se mettre en conformité avec la législation ;

A compter du 1^{er} janvier 2022, le temps de travail des agents de la collectivité, titulaires, stagiaires et contractuels est défini comme suit :

- Temps de travail annuel : 1607 heures ;
- Les cycles de travail sont soit hebdomadaires, soit annuels, soit sur deux semaines :
 - Les cycles de travail annuels sont définis chaque année,
 - Le cycle de travail hebdomadaire est de 37 heures, assortis de 12 jours de RTT : travail sur 5 ou 4,5 jours,
 - Le cycle de travail sur deux semaines est de 74 heures, avec une alternance de semaine de 4 et 5 jours assorti de 12 jours de RTT ;

Les RTT sont réduites à partir d'un mois d'absence au prorata du temps de travail.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2022, sont supprimés :

- Les congés ancienneté,
- Les jours « volants » compensant les jours fériés sur les jours non ouvrés.

Ces nouvelles dispositions viennent modifier le règlement interne de la collectivité annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur dont le texte est joint en annexe.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 36 voix pour

- 3 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_188

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 8

Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Ressources Humaines

Délibération n° DELI2021_188

Commission : Administration et finances

Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ;

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%) ;

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 octobre 2021 ;

Considérant la volonté de la collectivité de faciliter l'évolution de la carrière des agents ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer à partir de l'année 2022 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Pour le premier grade d'avancement de la catégorie C, le ratio est fixé à 100 % quel que soit le nombre d'agents promouvables.

Pour les autres grades :

Nombre d'agents	Ratios
1 à 5 agents	100%
6 à 20 agents	50% avec 5 agents minimum
A partir de 21 agents	50%

Cette délibération annule et remplace les délibérations N°2010-9 du 8 février 2010 et N°2012-157 du 12 juillet 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Délibération n° DELI2021_189

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 31
Procurations : 8
Absents : 0

Le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 3 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

Procurations :

Nathalie LENQUETTE à Nathalie BROSSE, Franck ASTIER à Edwige ARNAUD, Raphaëlle DESGRAND à Philippe LABADENS, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Linda HAJJARI à Marie-Hélène THORAVAL, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Kévin LE GOFF à Damien GOT, Thomas HURIEZ à Alain VILLARD

Secrétaire de séance : Philippine GAULT

Objet : Suppressions et créations d'emplois

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 9 novembre 2021

Service : Direction des Ressources Humaines

Délibération n° DELI2021_189

Commission : Administration et finances

Objet : Suppressions et créations d'emplois

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins de la collectivité pour le bon fonctionnement des services et notamment la nécessité de créer des emplois permanents ;

Dans le cas où les emplois créés ne pourraient être pourvus par un fonctionnaire, l'autorité territoriale pourra recruter des agents contractuels de droit public ;

Direction du Centre Technique Communal :

- Dans le cadre du remplacement d'un agent de maintenance du service Bâtiments, titulaire parti à la retraite, suppression du poste n°1016 sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et création du poste n°1016 d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Dans le cadre de la mise en stage d'un agent contractuel du service Espaces Verts, suppression du poste n°1451 sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et création du poste n°1451 sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Soit 2 ETP supprimés et 2 ETP créés.

Direction Animation Culture :

- Création d'un emploi d'agent de maintenance polyvalent au service Patrimoine Historique – poste n°2053- sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Motif : nouveau besoin

Soit 1ETP créé.

Direction de la Prévention et de la Sécurité Publique :

- Création d'un emploi d'assistante administrative au Pôle Administratif et Comptable – poste n°2054- sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Motif : nouveau besoin

- Dans le cadre du changement de filière d'un opérateur de vidéo protection, suppression du poste n°1798 sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et création du poste n°1798 sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Soit 2 ETP créés et 1 ETP supprimé.

Direction du Projet Urbain :

- Pour faire suite au recrutement d'un assistant d'urbanisme opérationnel, suppression du poste n°2036 sur le grade de rédacteur territorial à temps complet et création du poste n°2036 sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Soit 1 ETP supprimé et 1 ETP créé.

Direction Education Famille :

- Création d'un emploi de chargé de projets transversaux poste - n°2055 - sur le grade d'attaché territorial principal à temps complet.

Motif : nouveau besoin

- Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Education Famille et du départ à la retraite de l'agent, suppression de l'emploi de responsable du service Education –poste n°1541 – sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Dans le cadre du réajustement du nombre d'heures nécessaires au fonctionnement du service de la Restauration Scolaire et de l'unité Entretien Bâtiments, modification de la durée hebdomadaire d'un emploi sur le grade d'adjoint technique territorial de 27h à 29h25, poste n°2031

Soit 1,77 ETP supprimés et 1,83 ETP créés.

Direction Générale des Services :

- Pour faire suite à la création d'un emploi d'administrateur territorial à temps complet lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, suppression de l'emploi d'attaché principal – poste n°1330- sur le grade d'attaché principal à temps complet.

Soit 1 ETP supprimé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter les créations et suppressions d'emplois susvisées soit un total de 6,77 ETP supprimés et 7,83 ETP créés,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602817-20211109-DELI2021_189-DE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, illegible mark.